



Exercice illégal de la médecine et réseaux sociaux

Par Darwibella

Bonjour,

Dans quel mesure, les personnes non professionnel de santé qui donnent des diagnostics sur les réseaux sociaux frôlent (ou pas) l'exercice illégal de la médecine ?

Merci !

Par kang74

Bonjour

Il ne faut pas confondre ce qui est du domaine du conseil et ce qui est du domaine de la consultation médicale .

Après il y a des termes que des non médecins ne peuvent /doivent pas employer pour bien différencier ce qui de la médecine ou pas .

Il faudrait voir si ses personnes se font passer pour des médecins (et autres professions réglementés) ou pas .

Des gens qui disent : "Ah bah c'est sur, t'as sûrement celà" font rarement courir un danger à leur interlocuteur .
Les personnes qui affirment , manipulent, pour faire croire qu'ils savent pour vous amener à les consulter et/ou à ne plus voir votre medecin c'est une autre paire de manche .

Après vous pouvez faire des captures écrans, faire quelques recherches sur le profil, et envoyer le tout au conseil de l'ordre en cas de doute .

Voire porter plainte en cas de préjudice (escroquerie)

Par Darwibella

Bonjour,

Merci pour votre réponse. C'est clair et je fais mieux la différence. Je ne m'inquiétais pas forcément d'un danger mais plutôt des retards de diagnostic dû à des avis ou diagnostics médicaux fait par des personnes qui ne sont pas du tout professionnel de santé (sans se faire passer pour un PDS pour autant).

Je vous remercie.

Par kang74

Donner un avis ou poser un diagnostic ce n'est pas la même chose !

Si les personnes concernées demandent un avis , ils devraient quand même savoir qu'ils n'auront qu'un avis , et que c'est un medecin qui dresse un diagnostic .

Donc je ne vois pas en quoi cela engendrerait un retard de diagnostic !

Par contre cela peut permettre à des personnes d'avoir un soutien , même par des réponses pas très justes, en attendant d'avoir rendez vous auprès d'un medecin : si le système de santé en France était efficient dans tous les domaines, les malades n'auraient pas besoin d'avoir un avis , ils auraient des réponses médicales à leurs questions (et pas des années après) .

(NB : C'est un avis qui m'est personnel, je le conçois ;-))

Par Isadore

Bonjour,

Si quelqu'un préfère écouter l'avis d'un quidam sur Internet qui lui dit "tu as peut-être ça" ou "ma grand-mère avait les mêmes symptômes et c'était ci", c'est son choix. La plupart des gens savent que des inconnus sur les réseaux sociaux n'ont pas de compétence en matière de santé (et quand bien même ils en auraient, comment poser le diagnostic sans examiner la personne et voir son dossier médical).

Fondamentalement, ce qui se passe en ligne n'est pas différent de ce qui se passe au quotidien. N'importe qui peut avoir une opinion sur la pathologie de son voisin ou de son collègue et la partager avec lui. Mais toute personne de bon sens qui pense avoir besoin d'un avis fiable ira consulter un professionnel de santé et pas le boulanger ou la voisine.